

135297-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Hotel, restaurant and retail trade services – Accord-cadre pour la fourniture et gestion de titres restaurant dématérialisés pour les agents de l’Institut de France et des cinq Académies.

OJ S 40/2026 26/02/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Seirbhísí - Soláthairtí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: Institut de France

R-phost: imane.rafyq@institutdefrance.fr

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Comhlacht dlí phoiblí

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Oideachas

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: Accord-cadre pour la fourniture et gestion de titres restaurant dématérialisés pour les agents de l’Institut de France et des cinq Académies.

Cur síos: L’Institut de France et les cinq Académies sont chacune des personnes morales de droit public à statut particulier, placées sous la protection du Président de la République (article 35 de la loi de programme pour la recherche n° 2006-450 du 18 avril 2006 qui leur a donné leur forme actuelle), toute tutelle ministérielle étant supprimée. L’Institut et les Académies s’administrent librement. Dans le cadre de sa politique sociale, l’Institut de France et les cinq Académies souhaitent faire bénéficier leurs agents de cartes titres-restaurant dématérialisées accessibles via application ou smartphone, et/ou délivrées sous forme de carte physique. Le présent marché a donc pour objet à la fourniture, la gestion et la livraison de titres-restaurant fournis sous forme de cartes à puce prépayées et rechargeables, pour les agents de l’Institut de France et des cinq (5) Académies, soit six (6) employeurs. La solution de cartes de titres-restaurant dématérialisées est requise pendant toute la durée du marché.

Aitheantóir an nós imeachta: f3b1170a-10c6-4452-ad52-4f9bd5c6b701

Aitheantóir inmheánach: AC26/6-010

An cineál nós imeachta: Oscailte

Tá an nós imeachta á bhrochtú: níl

Príomhghnéithe an nós imeachta: Durée du marché: Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de démarrage effective, soit le 1er octobre 2026. Date de démarrage effective: Le titulaire prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service entre la notification du marché et le démarrage effectif du présent accord-cadre au 1er octobre 2026. Les opérations préparatoires prévues à l’article 2.4 du présent CCAP sont réalisées dès la notification, sans facturation par le titulaire avant le début d’exécution, soit le 1er octobre 2026. La formation des gestionnaires devra être organisée avant la passation du premier bon de commande. Reconduction: L’ accord-cadre est renouvelable trois (3) fois par période de douze (12) mois, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée maximale de quarante-huit (48) mois. Le titulaire ne peut s’opposer à la reconduction. En cas de non-reconduction du marché, l’Institut de France notifie sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, au

plus tard deux (2) mois avant la date d'échéance de la période d'exécution en cours. La non-reconduction du marché n'ouvre droit au profit du titulaire, à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire reste par ailleurs engagé jusqu'à la fin d'exécution des bons de commande émis durant la période d'exécution en cours. Validité des bons de commande après l'expiration de l'accord-cadre : Si un bon de commande est émis avant la fin d'exécution du marché, il restera valide trois (3) mois après l'expiration du marché en application duquel il a été émis. Délais maximums : La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est fixée au 1er octobre 2026. Les délais maximums fixés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : -Chargement des cartes : deux (2) jours ouvrés à compter de l'émission de la commande -Livraison au domicile de l'agent : sept (7) jours ouvrés à compter de l'émission de la commande. Les délais (livraison, traitement des commandes, émission des cartes) sont proposés par le titulaire figurent dans son offre et respectent les délais maximaux des prestations fixés par le pouvoir adjudicateur dans les pièces du marché. 1.10 Lieu d'exécution Les prestations s'exécutent sur l'ensemble des sites listés en annexe 1 du CCTP, principalement aux adresses suivantes : – Institut de France et des cinq Académies, 23 quai de Conti, 75006 Paris ; – plus largement en Île-de-France, dans l'Eure, le Finistère, l'Oise et les Alpes-Maritimes.

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 55000000 Hotel, restaurant and retail trade services

Aicmiú breise (cpv): 30199770 Luncheon vouchers

2.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Paris (FR101)

Tír: An Fhrainc

2.1.4. Eolas ginearálta

Athsheolfar an nós imeachta sin

Bunús dlí:

Treoir 2014/24/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: Accord-cadre pour la fourniture et gestion de titres restaurant dématérialisés pour les agents de l'Institut de France et des cinq Académies.

Cur síos: L'Institut de France et les cinq Académies sont chacune des personnes morales de droit public à statut particulier, placées sous la protection du Président de la République (article 35 de la loi de programme pour la recherche n° 2006-450 du 18 avril 2006 qui leur a donné leur forme actuelle), toute tutelle ministérielle étant supprimée. L'Institut et les Académies s'administrent librement. Dans le cadre de sa politique sociale, l'Institut de France et les cinq Académies souhaitent faire bénéficier leurs agents de cartes titres-restaurant dématérialisées accessibles via application ou smartphone, et/ou délivrées sous forme de carte physique. Le présent marché a donc pour objet à la fourniture, la gestion et la livraison de titres-restaurant fournis sous forme de cartes à puce prépayées et rechargeables, pour les agents de l'Institut de France et des cinq (5) Académies, soit six (6) employeurs. La solution de cartes de titres-restaurant dématérialisées est requise pendant toute la durée du marché.

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Soláthairtí

Príomhaicmiú (cpv): 30199770 Luncheon vouchers

Roghanna:

Cur síos ar na roghanna: Durée du marché: Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Date de démarrage effective: Le titulaire prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service entre la notification du marché et le démarrage effectif du présent accord-cadre au 1er octobre 2026. Les opérations préparatoires prévues à l'article 2.4 du présent CCAP sont réalisées dès la notification, sans facturation par le titulaire avant le début d'exécution, soit le 1er octobre 2026. La formation des gestionnaires devra être organisée avant la passation du premier bon de commande. Reconduction: L'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois par période de douze (12) mois, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée maximale de quarante-huit (48) mois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. En cas de non-reconduction du marché, l'Institut de France notifie sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard deux (2) mois avant la date d'échéance de la période d'exécution en cours. La non-reconduction du marché n'ouvre droit au profit du titulaire, à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire reste par ailleurs engagé jusqu'à la fin d'exécution des bons de commande émis durant la période d'exécution en cours. Validité des bons de commande après l'expiration de l'accord-cadre : Si un bon de commande est émis avant la fin d'exécution du marché, il restera valide trois (3) mois après l'expiration du marché en application duquel il a été émis. Délais maximums : La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est fixée au 1er octobre 2026. Les délais maximums fixés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : -Chargement des cartes : deux (2) jours ouvrés à compter de l'émission de la commande -Livraison au domicile de l'agent : sept (7) jours ouvrés à compter de l'émission de la commande. Les délais (livraison, traitement des commandes, émission des cartes) sont proposés par le titulaire figurent dans son offre et respectent les délais maximaux des prestations fixés par le pouvoir adjudicateur dans les pièces du marché.

5.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Paris (FR101)

Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 48 Míonna

5.1.4. Athnuachan

Athnuachaintí uasta: 3

5.1.6. Eolas ginearálta

Is soláthar athfhillteach é seo

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): tá

Tá an soláthar sin oiriúnach freisin d'fhiontair bheaga agus mheánmhéide (FBManna): tá

Eolas breise: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fournitures et services, conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en quantité à 100 000 titres sur la durée initiale du marché, soit douze (12) mois, et est renouvelable dans les mêmes conditions à chaque reconduction.

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.11. Doiciméid soláthair

Seoladh na ndoiciméad soláthair: [www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.
AccueilEntreprise](http://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise)

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Spríodhata chun tairiscintí a fháil: 06/04/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Am Lár na hEorpa, Am Samhraidh Iarthar na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 180 Laethanta

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an Conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: tá

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: tá

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

An t-uaslíon rannpháirtithe: 1 000 000

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Paris

Eolas faoi spríodhataí athbhreithnithe: Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - d'un référé précontractuel, en application de l'article L.551-1 et suivants du code de justice administrative, avant la signature du contrat ; - d'un référé contractuel, en application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution; - d'un recours en contestation de validité, en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat, du 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994 dans un délai de deux (2) mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de l'avis d'attribution. Une fois devenu exécutoire, le marché, ainsi que les documents composant la procédure de passation, pourront être consultés par toute personne qui en fait la demande expresse, auprès du service des affaires juridiques et des archives (Marchés Publics) de l'Institut de France, y compris par un candidat évincé, dans les limites fixées par les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et, notamment, dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale (art. L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration).

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Institut de France

Uimhir chlárúcháin: France

Seoladh poist: Institut de France
Baile: 23 quai de Conti
Cód poist: 75006
Foroinn tíre (NUTS): Paris (FR101)
Tír: An Fhrainc
R-phost: imane.rafyq@institutdefrance.fr
Teil.: 0144414370
Próifíl an cheannaitheora: <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Róil na heagraíochta seo:
Ceannaitheoir

8.1. **ORG-0002**

Ainm oifigiúil: Tribunal Administratif de Paris
Uimhir chlárúcháin: 177 500 055 00013
Seoladh poist: 7 Rue de Jouy
Baile: Paris
Cód poist: 75004
Foroinn tíre (NUTS): Paris (FR101)
Tír: An Fhrainc
R-phost: greffe.ta-paris@juradm.fr
Teil.: 0144594646
Róil na heagraíochta seo:
Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: a3745060-a4ab-4fdc-9582-8190e883b796 - 01
Cineál na foirme: lomaíocht
Cineál an fhógra: Fógra maidir le Conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Fochineál an fhógra: 16
Dáta seolta an fhógra: 25/02/2026 11:33:07 (UTC+01:00) Am Lár na hEorpa, Am Samhraidh Iarthar na hEorpa
Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis
Uimhir foilseacháin an fhógra: 135297-2026
Uimhir eagráin IO S: 40/2026
Dáta foilsithe: 26/02/2026